Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260312-R20260218-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-02-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 6 Mars 2026
Date d'affichage : 6 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoir : 2
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, **le douze mars,** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (16) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Arnaud VOISINNE, Fabienne GUILLOIS, Claudie BENARD, Miguel LOYARTE ; Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Aurélie LEGROS, André LUCAS, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (2) dont (2) pouvoirs :
Marie-Paule GILLOUARD a donné pouvoir à Christine FERARD
Bernard JACQUES a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE

Était absent (1):
Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Yohann CHANTREL a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LES ENFANTS CHATILLONNAIS SCOLARISES DANS D'AUTRES COMMUNES

Christine FERARD, adjointe aux finances, fait part des demandes de participation aux frais de fonctionnement pour des élèves Châtillonnais par les écoles St Joseph de Balazé (1 élève en maternelle et 4 élèves en primaire), JEAN XXIII de Vitré (1 élève en primaire).

Ecole	Nombre d'élèves		Coût par élève		Montant participation
	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	
JEAN XXIII Vitré classe bilingue français/breton		1		493,00 €	**493,00 €**
RPI Billé Combourtillé Parcé		1		451,36 €	**451,36 €**
St Joseph Balazé	2		1 374,35 €		**2 748,70 €**
		4		451,36 €	**1 805,44 €**
				TOTAL	**5 498,50 €**

La commission finances réunie le 19 février 2026 a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260312-R20260218-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le montant des participations suivantes :
Soit 451.36 € par élève de primaire
Soit 1 374.35 € par élève de maternelle

VERSE les montants des participations aux écoles St Joseph de Balazé, JEAN XXIII de Vitré et au RPI de Billé/Combourtillé/Parcé tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

